

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Hôtel de Ville

33730 Villandraut

Tél. : 05.56.25.85.55

Fax : 05.56.25.85.56

Nombre de Représentants : 20

Nombre de Présents : 16

Nombre de Votants : 16

Le 10 juillet 2009 à 20 H 45 à Noaillan, l'Assemblée Plénière Extraordinaire s'est réunie sous la Présidence de Mme HARRIBEY

Secrétaire de séance : Jeanne-Marie BAUP

Date de convocation : 3 juillet 2009

Etaient présents à la réunion :

Laurence HARRIBEY, Alain CAPS, Jean-Pierre AUROUX, Sophie LAULAN (Noaillan), Jeanne-Marie BAUP, Patrick LABORDE (Uzeste), Dominique PAIROYS (Villandraut) ; Maryse BANQUET RENARD, Bernard BORDESSOULLES (Lucmau); Marielle CRUSE, Roselyne LALANNE, Jean BUNGERT (Préchac) ; André L'AZOU, Liliane BORDESSOULES (Pompéjac), Jean-Claude LASSALLE, Alain CAMBOULIVES (Cazalis).

Absents excusés :

Marianne LABOUILLE, Mireille MORLET (Bourideys); Jean-Jacques SCHMIT, Eric COURCY (Villandraut).

Approbation du compte rendu précédent

Madame la Présidente donne lecture du compte rendu de la plénière du 12 juin 2009.

- Concernant le Paragraphe Centre serveur ; préciser que quatre propositions ont été faites et trois examinées, la quatrième étant disproportionnée.
- Dernier paragraphe Commission 2 : supprimer la dernière phrase.
- Page 3 : Tourisme ; préciser que le Logo Cdc figurera sur les services publics de la Cdc.
- Page 4 : Supprimer un E à USSGETOM.
- Page 12 : Consulter Mme DEXPERT sur l'expression des doutes.
- Concernant le paragraphe LGV : Lire : Monsieur FOUCAULT RFF a, quant à lui, été fort désagréable dans son positionnement..., « à vous de voir si vous pouvez nous aider à le rendre le moins impactant possible... »
- Corriger « se voir accusés ».

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

COMMISSION 1

Personnel

Madame CRUSE expose que certains agents sont amenés à faire chaque mois et de façon régulière des heures complémentaires au sein des structures APS et ALSH. Après vérification avec les services, il s'avère donc nécessaire de procéder à la modification de taux horaires hebdomadaires pour la rentrée scolaire de septembre.

Ouverture de postes se substituant aux fermetures

FERMETURE	OUVERTURE
17,5 h	30 h
4 H	11 h
4 H	11 h

Elle propose la;

Fermeture de trois postes d'Adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C ;
- Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'animations de 2^{ème} classe
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Où le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité:

- La suppression au tableau des effectifs de la communauté de Communes de deux postes d'Adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (17.5 h hebdomadaires) ouverts par délibération du 13/02/2003 et 10/10/2008
- Que les dits postes sont fermés à compter du 31 juillet 2009,

La Présidente

- ✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- ✓ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ouverture de trois postes d'Adjoint d'animation 2ème classe à temps complet

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu la loi n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C ;
- Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 88-552 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints d'animation de 2^{ème} classe
- Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Où le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De la création au tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Canton de Villandraut de trois postes d'Adjoint d'animation 2ème classe à temps complet (un à 30 H hebdomadaires et deux à 11 H hebdomadaires) conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- Que les dits postes sont créés à compter du 01/08/2009,

L'inscription des crédits correspondants au budget général

La Présidente

- ✓ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- ✓ Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Nouvelle Bonification Indiciaire

Madame CRUSE expose que les Directrices des ALSH, Isabelle DUDON et Catherine BESSE, exercent depuis plus de deux années maintenant ces fonctions.

Elle rappelle que la Nouvelle Bonification Indiciaire est une mesure qui vise à reconnaître certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière ; ceci ne présageant pas de l'évaluation via l'IAT.

Madame CRUSE propose pour la Direction des APS et ALSH une bonification indiciaire de 15 points

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires notamment en son article 20,
- ✓ Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
- ✓ Vu le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature et les conditions d'attribution des indemnités applicables aux personnels,

Le Conseil communautaire après en avoir débattu et à l'unanimité des présents ;

- Décide d'instituer une Bonification Indiciaire de 15 points aux Directrices en charge des APS et ALSH (Etablissements de services et d'accueil de la petite enfance).
- Charge Madame la Présidente de l'exécution de la présente.

Gratification des stagiaires BAFA 2009

Madame CRUSE expose à l'Assemblée que comme chaque année, le contrat enfance jeunesse, dans le cadre des ALSH d'été, reçoit 5 stagiaires BAFA ;

- ALSH Villandraut : Laetitia RICARD et Elodie NOURLY
- ALSH Noaillan : Julie SAUBOUA et Cécile de BLASI
- Ados : Maxime DEXPERT.

Toutefois, le nombre d'inscriptions a considérablement augmenté cette année et les stagiaires ne sont plus en situation de simple observateur mais porteur d'un projet individuel d'activités.

A ce titre, Madame CRUSE propose à l'Assemblée que comme la Loi nous y autorise, ils perçoivent une gratification égale à 30 % du SMIC et au prorata de la durée de leur stage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'accorder une gratification égale à un tiers du SMIC aux stagiaires BAFA 2009, à savoir :

Nom	Prénom	Nbre d'heures	Mt horaire	TOTAL
RICARD	Laetitia	98	8,82	259,31
NOURLY	Elodie	98	8,82	259,31
SAUBOUA	Julie	98	8,82	259,31
de BLASI	Cécile	98	8,82	259,31
DEXPERT	Maxime	98	8,82	259,31
TOTAL GENERAL				1 296,54

- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Etat du Personnel

Madame la Présidente fait état des personnels saisonniers 2009 embauchés sur les activités liées à l'Enfance et de la Jeunesse (183 h), aux Bases nautiques et à la piscine (272 h) ou sur

des remplacements pour congés annuels à la Déchetterie (22,5 h) et au service Aides à Domicile (65 h). La liste est jointe aux dossiers des élus présents. 542,5 heures de travail sont ainsi rémunérées et correspondent à 15,5 Emplois en Equivalent temps plein.

Communication :

Convention pour les « Prêts à Poster Locaux »

Madame la Présidente expose que la Poste, plutôt que de démarcher toutes les communes du canton, a préféré proposer à la Cdc de mettre à la vente des enveloppes avec un visuel propre à la Communauté de Communes du Canton de Villandraut. Ce visuel, libre de droit, constituera une vitrine de la Cdc et sera choisi en commission 1.

Ce partenariat est proposé par le biais d'une convention et est gratuit.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire ;

- Autorise Madame la Présidente à signer une Convention de partenariat pour les « Prêts à Poster Locaux » et,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Carte de paiement La Poste

Madame la Présidente expose que la Poste propose d'utiliser une carte de paiement pour faciliter le règlement des achats de timbres notamment.

La mise à disposition de cette carte de paiement permet sur présentation de la dite carte la mise en compte des achats qui seront facturés le 25 de chaque mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire, décide :

- D'Autoriser Madame la Présidente à signer la Convention afférente et
- De charger Madame la Présidente de toutes les formalités afférentes à l'exécution de la présente.

COMMISSION 2

Investissement voirie

Monsieur PAIROYS expose qu'une lettre de commande concernant l'investissement 2009 a été adressée le 15 mai dernier à la DDE. Cette dernière est en effet par convention ATESAT chargée de la Maîtrise d'œuvre. Reste à la DDE à fournir le DCE (Document de Consultation des Entreprises) afin de lancer la procédure de Marché. Elle doit également fournir les plans de situation des travaux nécessaires aux demandes de subventions afférentes.

Le cas précis de la route de Choye soulève quelques débats. Il sera discuté en Commission.

Fonctionnement voirie

Monsieur PAIROYS expose à l'Assemblée que nous sommes liés pour la dernière année par un Marché à Bon de Commande avec l'entreprise SATTANINO. Les lieux concernés par la liste jointe aux dossiers des présents ont été visités par MM. PAIROYS, GARCIA (SATTANINO) et SENTILHES. La commission attend le chiffrage de la liste d'intervention.

Madame le Maire de LUCMAU fait part de ses inquiétudes face à l'état d'une route qui sera empruntée par de nombreux participants à la fête de la chasse du week end prochain. Il est convenu d'étudier une prestation en urgence pour assurer la sécurité sur cette route.

D'une manière générale, les élus manifestent leur agacement et inquiétude devant les lenteurs de ce dossier en particulier de la DDE.

Madame la Présidente écrira une lettre en recommandée avec AR. à la DDE afin de se prémunir contre tout risque d'accident.

COMMISSION 3

Tourisme

Madame la Présidente expose que ce dossier doit être traité en septembre si on veut être opérationnel pour la prochaine saison. L'ensemble des Conseils municipaux se sont prononcés sauf Villandraut. Il importe de préparer le DCE sur la base des éléments arrêtés à ce jour pour une décision en septembre.

Les 3 Cirons

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que l'Avis d'Appel d'Offre pour la réhabilitation des lots bâtis de la zone des 3 Cirons n'a pas trouvé de candidats concernant le Lot 2 – Couverture, charpente, zinguerie. Sur le Conseil de notre mandataire, la SEM Gironde développement, la négociation a été engagée avec les candidats aux autres lots et des solutions ont été trouvées.

De fait, la Commission d'Appel d'Offre est repoussée au mois de septembre et l'assemblée pourra se prononcer lors de la prochaine plénière. Les délais de démarrage des travaux ne s'en trouveront que faiblement affectés puisque les entreprises sont averties.

PLU

Monsieur LASSALLE expose que la réunion des Personnes Publiques Associées du 19 juin 2009 a permis d'entériner les modifications apportées par les commissions communales après le rapport d'enquête publique.

Ces modifications ont été formalisées par le Cabinet en charge et remises à Monsieur SENTILHES qui les a réexpédiées par mail à chaque commune. Ces modifications sont disponibles à la demande sur CD.

Chaque commune est donc en mesure d'approuver son PLU selon les modalités décrites sur le document intitulé « L'approbation du PLU » et le modèle de délibération joint au dossier de chacun des présents.

Tous les PLU approuvés par les Conseils municipaux pourront être approuvés dès la plénière de septembre.

L'accord de Monsieur le Préfet devrait intervenir dans les deux mois suivant cette plénière.

Les PLU seraient donc opposables au tiers dès la fin 2009.

Le PLU de Cazalis suit son cours.

COMMISSION 4

Délégués à l'USSGETOM

Madame la Présidente donne lecture d'un courrier de la Sous préfecture de LANGON concernant la délibération du 9 mai 2009 pour la nomination de délégués à l'USSGETOM. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire :

- Décide du retrait de cette délibération.

Déchetterie : récupération de l'amiante

Madame la Présidente fait état d'une proposition de service émanant de la société TGE (Tri Garonne Environnement) pour une prestation de récupération de l'amiante ce qui ne rentre pas à ce jour dans les habilitations de la déchetterie communautaire.

Ce service qui pourrait être proposé aux habitants se fait dans les conditions suivantes :

1. Le personnel de la déchetterie n'a pas à manipuler les déchets,
2. Une zone d'emballage serait prévue sur le site où,
3. Les déchets seraient manutentionnés et emballés par l'utilisateur du service,
4. La nature et la quantité serait enregistrée par le biais de conteneurs appelés BIGBAG dont la collecte et le transport serait assurés par TGE au prix de 400 € HT. Toute quantité supérieure à une tonne serait facturée 85 € HT la tonne.

Après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire, décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à conventionner avec l'Entreprise TGE pour la récupération de l'amiante dans les conditions ci-dessus énoncées,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe OM et Déchetterie,
- Charge Madame la Présidente de toutes les formalités nécessaires à la présente.

Travaux de septembre

Madame la Présidente fait un bref rappel des travaux accomplis lors de la dernière commission et exposés en séance plénière du 12 juin 2009.

L'envoi des titres de recette pour la REOM a suscité de nombreuses réclamations et ajustements divers traités par annulation partielle de titre chaque fois que légitime.

Les courriers sont traités individuellement. La commission de septembre examinera les réclamations éventuelles qui n'entrent pas dans les catégories déjà déterminées.

Madame la Présidente donne lecture d'un exemple de courrier de réponse individuelle effectuée et demande l'envoi d'une copie aux mairies concernées.

Madame la Présidente donne également lecture d'une pétition d'habitants de Cazalis enregistrée au courrier du jour. Elle s'engage à répondre aux pétitionnaires.

Madame la Présidente expose qu'il sera nécessaire de faire une évaluation par commune dans le cadre de la Commission 4 et que le débat reste ouvert jusqu'au 15 octobre prochain.

Monsieur LASSALLE rapporte du Congrès des Maires de nombreuses expériences sur des territoires divers et variés présentant autant d'avantages que d'inconvénients.

Commission 5

Etude de préfiguration du Centre social sur 12 mois

Madame CRUSE présente à l'Assemblée le plan définitif de financement pour l'étude de préfiguration du Centre social après l'examen conjoint par les services de la CAF et ceux du Pays des Landes de Gascogne.

Madame CRUSE propose que ce plan de financement soit ainsi arrêté ;

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	22 000,00	Leader	10 668,55
Mise à disposition local	8 000,00	Mise à disposition local	8 000,00
Déplacement	1 400,00	CAF	14 880,00
Adhésion à la Fédération CS	800,00		
Frais d'activités	3 000,00	CDC	3 651,45
Frais divers	2 000,00		
TOTAUX	37 200,00		37 200,00

Après en avoir débattu et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire décide de :

- Financer l'étude de préfiguration du Centre social tel que ci-dessus exposé,
- Charger Madame la Présidente de l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Point Info service CAF

Madame CRUSE expose que la CAF a proposé à la Cdc de bien vouloir assurer en substitution de la Mission Locale, « le point info CAF ».

Ce point destiné à tout public permet de :

1. Trouver des informations générales sur la caf,
2. Accéder au site internet
3. Etre orienté, aidé et informé.

Cette mission d'accueil a été confiée à Catherine RENOU qui a reçu de la CAF une formation de base les 12 et 14 mai derniers concernant : l'historique des allocations, le circuit d'un dossier, le panorama des prestations et de l'action sociale, et une présentation des offres de service. La formation du 30 juin portait exclusivement sur le RSA

Les dossiers des allocataires doivent pourtant toujours être adressés au point d'accueil CAF le plus proche.

Ce point Info ouvert depuis le 18 mai n'a connu aucune visite à ce jour, les mairies peuvent adresser les personnes à la Cdc.

Ecole de musique

Madame CRUSE expose à l'Assemblée que dans le cadre des actions d'animation ALSH, une « école de musique » était confiée à l'association Zinnia culture.

Cette association se retire de l'action pour la rentrée de septembre.

Il est proposé de reprendre l'action musique avec STEEL BAND MUSIC de Villandraut.

Leur intervention sera négociée dans les mêmes conditions.

Point des conventions de mise à disposition

Madame CRUSE expose que les services ont procédé à certaines vérifications. Il convient de noter que ;

1. Certains locaux utilisés par la Cdc n'ont pas encore fait l'objet d'une convention de mise à disposition, à savoir ;

- ✓ APS PRECHAC qui se pratique régulièrement dans les locaux de l'ancienne école primaire au 5 rue de la Résistance,
- ✓ ALSH/CLSH NOAILLAN qui se font dans l'ancien logement de fonction à l'école maternelle de Noaillan
- ✓ L'Ecole de musique au 1 rue de la Résistance à Préchac et,
- ✓ Le LAEP au Pampa à Pompéjac et à la salle des fêtes de Cazalis,

2. D'autres locaux ne sont plus utilisés et n'ont donc plus besoin de faire l'objet de Convention, à savoir ;

- ✓ L'école d'Uzeste occupé antérieurement pour les CLSH d'été et APS et,
- ✓ Le premier étage de l'ancienne mairie de Noaillan occupé par le CLAS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire,

- Autorise Madame la Présidente à signer toutes les conventions de mise à disposition de locaux nécessaires et à dénoncer toutes celles qui sont devenues obsolètes.

Madame CRUSE précise qu'elle souhaiterait qu'une réflexion soit menée autour de l'idée d'une Ecole des Arts.

Commission 6

Bases Nautiques

Convention de mise à disposition d'un BECK

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que pour la réception des groupes de jeunes en ALSH et leur proposer la pratique du canoë, il est nécessaire d'avoir un encadrement qualifié. Nous sommes donc convenus avec le club de Bomes d'une Mise à Disposition de leur BECK pour le parrainage de Fabrice CARRET.

Elle demande à être autorisée à signer cette convention dans l'attente d'une solution interne pour laquelle les idées restent à développer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Communautaire,

- Autorise Madame la Présidente à signer la convention avec le club de Bomes pour la Mise à disposition de Fabrice PRADALIER, BECK afin d'assurer le parrainage de Fabrice CARRET, BAPAAT Canoë, BEESAPT et BEATEP en charge du dossier Ados à la Cdc.

Concernant la Base nautique

Monsieur le Directeur des Services rappelle à l'Assemblée les difficultés de mise en route notamment après la tempête Klaus, une ouverture tardive le 29 mai et très partielle avec seulement 2 balades à proposer ; Les Gilets Villandraut ou La Trave Villandraut Pour la partie en Aval, la dangerosité reste autour du barrage de Villandraut mais le Conseil Général a terminé les travaux de sécurisation aujourd'hui. Reste à Monsieur le Maire de Villandraut à lever l'Arrêté de non passage de la glissière qui s'engage à le faire dès lundi. Les premiers chiffres connus à ce jour ne sont toutefois pas alarmants, à savoir :

ANNEE	NBRE Adultes	NBRE Enfants	€
2009	760	29	13363
2008	910	65	14429
2007	663	37	13495

Piscine

Monsieur Le Directeur Général des Services fait état de nombreux incidents techniques rencontrés avec cette structure et des difficultés rencontrées avec l'entreprise en charge du changement de la machinerie notamment, des éléments récents qui ne fonctionnent pas ou tombent déjà en panne, des réglages difficiles du traitement ou des niveaux de l'eau.

Les premiers résultats affichés à ce jour :

1ER RELEVÉ 2009			
Date	Nbre Adult	Nbre Enf.	€
01/07/2009	58	56	336,00
03/07/2009	39	30	238,50
04/07/2009	27	32	132,00
07/07/2009	11	8	37,50
08/07/2009	16	19	67,50

Soit 296 personnes pour une recette de 811,50 € contre en 2008 à même période (15/07/08) 212 visiteurs de 1 662,50 €. Ces éléments nécessiteront une plus large analyse en fin de saison.

Subventions aux associations

Madame la Présidente fournit aux élus un tableau récapitulatif des subventions versées à ce jour et demande que certains cas soient examinés en septembre.

Deux cas sont examinés en séance :

1. Le Club de Gymnastique Volontaire à Préchac :

Du fait de l'effort de structuration intercommunale et de promotion du sport au féminin qui est à souligner, Madame la Présidente propose une subvention de 500 € couvrant pour l'association le coût de la salle spécialisée de l'ALSH de Villandraut, et

2. Le Raid de la gemme (Foyer Rural d'Uzeste), Madame la Présidente propose le même type de soutien qu'en 2008, à savoir :

- ✓ Le versement d'une somme de 300 € inscrite au chapitre 65 du budget général,
- ✓ La Mise à disposition gratuitement de 60 canoës et du personnel de la base nautique sachant que le montant de cette subvention a été estimé par les services à 1 400 € et,
- ✓ La Mise à disposition au prix de 30 € par canoë dureste de la flotte qui est de 80 canoës.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil communautaire décide :

- D'encourager l'effort de structuration intercommunale et de sport au féminin accompli par le Club de Gymnastique Volontaire de Préchac par le versement d'une subvention de 500 € couvrant le coût d'utilisation de la salle spécialisée (selon planning 2008),
- De Verser une somme de 300 € inscrite au chapitre 65 au Raid de la Gemme et une subvention en nature par le prêt de 60 canoës et du personnel,
- Dit que tout canoë supplémentaire sera facturé au prix de 30 €
- Charge Madame la Présidente de toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Questions diverses

Aménagements extérieurs à l'ALSH à Villandraut

Monsieur le Maire de Villandraut fait état de quelques menus travaux devant l'ALSH qui pourraient être effectués par les agents de la ville si la Cdc fournissait le ciment.

Distribution du « Lou Sabitout »

La Poste signale qu'il manque régulièrement une centaine d'exemplaires du « Lou Sabitout » pour satisfaire en totalité à la distribution.

Abécédaires

Le service concerné de la Cdc a présenté en début de semaine dernière un plan de financement pour cette action avec une participation de 3 700 € pour la Cdc.

Malgré que ce projet soit excellent, il s'avère que la participation de Leader serait de seulement 300 € ainsi présenté. Il est demandé de revoir ce plan de financement en septembre en intégrant certaines des actions imaginées aux ALSH qui sembleraient ainsi mieux financées par Leader et les autres partenaires.

L'exposition, quant à elle, a déjà été retenue.

Il est également précisé que le 15 août est la date limite pour réserver les illustrateurs.

Finances

Madame la Présidente expose qu'il est également nécessaire de faire un point de nos finances avant d'engager de nouvelles dépenses.

Info Com

Le journal intercommunautaire « Info Com » a bien été distribué dans les foyers. Les impressions recueillies sont bonnes. Madame la Présidente souligne qu'il a été réalisé en interne, tant sur le plan de l'impression, ce qui représente une certaine économie, que sur le plan de la conception, ce en quoi on peut féliciter Catherine COCURULLO.

Laurence HARRIBEY	Alain CAPS
Jean-Pierre AUROUX	Sophie LAULAN
Jeanne-Marie BAUP	Patrick LABORDE
Jean BUNGERT	Roselyne LALANNE
Marielle CRUSE	Dominique PAIROYS
Bernard BORDESSOULLES	Maryse BANQUET RENARD
André L'AZOU	Liliane BORDESSOULES
Jean-Claude LASSALLE	Alain CAMBOULIVES